Grasse

Affaire suivie par : Lionel FLEGO
☎ 04.97.05.52.25

Arrêté temporaire n°25-AT-0212
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

AVENUE DE PROVENCE

Le Maire,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 412-28
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 5ème partie, signalisation d'indication, des services et de repérage et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
VU la demande en date du 04/03/2025 émise par PALAIS DES CONGRES - RECEPTIF demeurant 22, Cours Honoré Cresp 06130 GRASSE représentée par Madame Laurence MEINERI pour le compte de LIONS CLUB CANNES EUROPE demeurant Maison des Associations
1, avenue des Broussailles 06400 CANNES représentée par Madame Véronique MARCO-NOPRE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation
CONSIDÉRANT que l'organisation de la 4ème édition du Salon des Flacons de parfum et oeuvres d'art rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 01/06/2025 AVENUE DE PROVENCE

ARRÊTE

Article 1
Le 01/06/2025, de 7h30 à 20h, les prescriptions suivantes s'appliquent AVENUE DE PROVENCE :

- Un sens unique est institué le dimanche 1er juin 2025 de 7h30 à 20h ;
- De 7h30 à 20h, Lorsque la voie est en sens unique, le stationnement est interdit sur toutes les places matérialisées au sol le long du mur de l'Espace Chiris. Ces emplacements sont réservés pour que les véhicules puissent se garer en épi sur la demi-chaussée neutralisée.

Article 2
Une déviation est mise en place le dimanche 1er juin 2025 de 7h30 à 20h pour tous les véhicules circulant depuis le rond-point du Sud en direction du pont Eiffel. Ils seront déviés par l'avenue Pierre Sémard et l'avenue Chiris.

Article 3
Le 31/05/2025, la police municipale réservera les quatre places de stationnement situées à proximité de l'entrée de l'espace Chiris de 8h à 19h, AVENUE DE PROVENCE.

Article 4
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par POLICE MUNICIPALE.

Article 5
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Grasse, le 11/03/2025
Le Maire

Jérôme Viaud

DIFFUSION:

- *LIONS CLUB CANNES EUROPE*
- *POLICE MUNICIPALE*
- *PALAIS DES CONGRES - RECEPTIF*
- *SECRETARIAT GESTION DU DOMAINE PUBLIC*
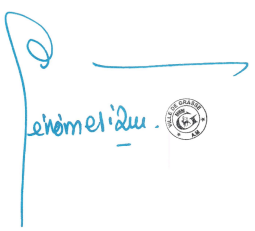
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.